



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 novembre 2022

COMPTE-RENDU

Le 9 novembre 2022 à 20h15, le Conseil Municipal de la commune de Revonnas s'est réuni à la salle du conseil en mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, le Maire.

Date de la convocation : 4 novembre 2022.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Isabelle ROUTHIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI, Patrick ROCHE et Yoann VIOLET

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION : Madame Nathalie BERTRAND (procuration à Mme Marie-Aude DABOUT), Monsieur

Yoann LEVÊQUE (procuration à Mr Patrick ROCHE) et Monsieur Thibaut MARTINEZ (procuration à Mr Yoann VIOLET)

ABSENTS : Madame Françoise DUSSUC et Messieurs Aurélien BEYEKLIAN et Marc BUISSON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Florence BERGER

ORDRE DU JOUR :

- Convention de mutualisation d'un poste de conseiller numérique entre le SIEA et Revonnas
- Stagiairisation de l'ATSEM à partir du 1^{er} janvier 2023
- Durée de l'amortissement du 21531
- Vote d'une Décision Modificative du Budget
- Affouage
- Tarifs et contrats de location des salles de la commune

- Jugement ZITTEL
- Convention de mise à disposition des salles pour les associations
- Point 11 novembre commémoration
- Administration Générale
- Dossiers d'urbanisme
- Travail des commissions
- Questions diverses

III. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal :

Le compte-rendu du 29 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

IV. Délibérations :

Le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1. Convention de mutualisation d'un poste de conseiller numérique entre le SIEA et la commune de Revonnas :

Monsieur le Maire a rencontré le 22 juillet 2022 Madame Cendrine BERTIN qui propose, dans le dispositif des conseillers numériques France service, la mise en place d'une permanence sur la commune d'un conseiller numérique. Ce conseiller épaulera les habitants sur l'utilisation de leur smartphone, tablette, ordinateurs portables lors d'atelier collectif, individuel, un mercredi sur deux de 14h à 17h en salle des Orchys à partir du 12 septembre 2022. Afin de finaliser ces ateliers une convention doit être établie et signée entre le SIEA et la commune.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé du Maire et

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation d'un poste de conseiller numérique entre le SIEA et Revonnas
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à cette convention

Vote : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2. Stagiairisation de l'ATSEM à partir du 1^{er} janvier 2023 :

Suite à la démission de Madame Dominique FORAY, la personne occupant les fonctions d'ATSEM a eu un premier CDD du 1^{er} septembre au 22 octobre 2022 et un autre du 7 novembre au 16 décembre 2022.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de recruter, à partir du 3 janvier 2023, cette personne en se conformant au tableau des emplois voté au conseil municipal du 21 juillet 2022.

Elle sera recrutée :

- sur la grille sanitaire et sociale comme ATSEM principale deuxième classe, cadre d'emploi de catégorie C (échelle C2) car elle a un CAP Petite Enfance et le concours d'ATSEM de la fonction publique territoriale,
- avec une ancienneté reprise selon son temps de travail le plus important dans le secteur privé ou le secteur public qui permettra de définir son Indice Majoré de l'échelle C2

Elle sera stagiairisée sur une période d'une année (3 janvier 2023 au 2 janvier 2024). Elle devra suivre une formation de titularisation organisée par le CNFPT à réaliser durant cette année. Au terme de cette durée, elle sera titularisée sur le poste si toutes les conditions sont requises.

Le Conseil municipal après délibération décide :

- de recruter sur la grille sanitaire et sociale comme ATSEM principale deuxième classe, cadre d'emploi de catégorie C (échelle C2) Madame Julie CANCIANI,
- de stagiairiser ce nouvel agent à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vote : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

V. Durée de l'amortissement « Stabulation GAILLOT » :

Ce point est en lien avec le suivant. Suite aux contrôles effectués par le Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse en date du 7 septembre 2022, des anomalies apparaissent sur le budget 2022 de la commune.

- Les opérations d'amortissement des immobilisations du compte 21531 (2021) n'ont pas été comptabilisées pour l'année 2022.

Il est nécessaire d'émettre des écritures pour réaliser les amortissements au 21531. Cela concerne l'extension d'eau potable de la stabulation GAILLOT. Il faut émettre un mandat d'ordre budgétaire au nom du SGC de Bourg-en-Bresse au 681 chapitre 042 et un titre d'ordre budgétaire au nom du SGC de Bourg-en-Bresse au 281531 chapitre 040 d'un montant de 3 925.36 €.

Un tableau d'amortissement devra être joint au mandat et au titre en pièce justificative.

Le titre de recette de l'amortissement est appuyé d'un état récapitulatif des immobilisations concernées indiquant :

- La valeur historique (ou valeur brute) de l'immobilisation ;
- La durée d'amortissement
- Le montant des amortissements constatés au titre des années antérieures ;
- L'annuité d'amortissement ;
- Le montant cumulé des amortissements ;
- La valeur nette comptable de l'immobilisation.

Monsieur Patrick ROCHE, le Maire, vous propose :

- D'amortir sur une durée de 5 ans
- Avec une annuité d'amortissement de :
 - o 126.48 € la 1^{ère} année



Canton de CEYZERIAT
COMMUNE DE REVONNAS
01250

Tél : 04.74.30.01.42
Fax : 04.74.30.01.64
mairierevonnas@gmail.com

- 785.07 € la 2^{ème} année
- 785.07 € la 3^{ème} année
- 785.07 € la 4^{ème} année
- 658.60 € la 5^{ème} année

Après la présentation de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide :

- D'amortir « la stabulation GAILLOT » sur une durée de 5 ans
- De valider l'annuité d'amortissement suivante :
 - 126.48 € la 1^{ère} année
 - 785.07 € la 2^{ème} année
 - 785.07 € la 3^{ème} année
 - 785.07 € la 4^{ème} année
 - 658.60 € la 5^{ème} année
- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les écritures budgétaires nécessaire à ce dossier

Vote : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

VI. Vote d'une Décision Modificative n° 1 du budget principal :

Monsieur Le Maire présente des corrections qui sont à effectuer sur le budget principal 2022 de la commune, voté en mars dernier :

- Il serait nécessaire d'émettre des écritures pour réaliser les amortissements au 2152. Cela concerne l'extension d'eau potable de la stabulation GAILLOT. Il faut émettre un mandat d'ordre budgétaire au nom du SGC de Bourg-en-Bresse au 681 chapitre 042 et un titre d'ordre budgétaire au nom du SGC de Bourg-en-Bresse au 281531 chapitre 040 d'un montant de 126.48 €. Ces deux comptes ne sont pas approvisionnés. Il est donc nécessaire de mettre les crédits suffisants avant de passer les écritures.
- Le montant provisionné au 681 est de 0 € pour créances douteuses et contentieuses de plus de 2 ans. Il est souhaitable d'alimenter ce compte de 3619.98 €, qui correspond à 15% du montant 306.90 € des créances douteuses et contentieuses de plus de 2 ans, plus les 3573.94 € pour la créance de AALR.

Afin d'équilibrer à nouveau le budget Monsieur le Maire propose :

- De créer la ligne 681-042 avec un montant de 126.48 € ;
- De créer la ligne 281531-040 avec un montant de 126.48 € ;
- De créer la ligne 681 avec un montant de 4000.00 € ;
- De prélever sur la ligne 6541 la somme de 4000.00 € ;
- De prélever au chapitre 021 la somme de 126.48 € ;
- De prélever au chapitre 023 la somme de 126.48 € ;

Le Conseil municipal après délibération décide de valider les propositions de modification du budget principal de Monsieur le Maire.

A la section d'investissement :

Dépenses	Recettes
	c/281531-040 : + 126.48 €
	c/021 : - 126.48 €

A la section de fonctionnement :

Dépenses	Recettes
c/681 : Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : + 4 000.00 €	
c/6541 : Créances admises en non-valeur : - 4 000.00 €	
c/ 023 : - 126.48 €	
c/681-042 : + 126.48 €	

Vote : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

VII. Affouage :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2022 par l'Office National des Forêts en forêt communale relevant du Régime Forestier. Il s'agit de la parcelle n° 8 à la Montagne Noire. Seulement 2 affouagistes sont inscrits.

La commune n'a pas le nombre de garants obligatoires (3). Monsieur Yoann VIOLLET se propose comme 3^{ème} garant. Sa candidature est approuvée à 11 voix/11 par le conseil municipal. Il manque toujours un garant.

De plus, le conseil municipal se demande s'il y a obligation d'utiliser la parcelle n° 8 à la Montagne Noire ou si une autre parcelle peut être proposée. Monsieur TISSOT, responsable ONF sur le secteur, va être interrogé sur ces deux sujets et ce point sera remis à l'ordre du jour du conseil municipal de décembre 2022.

VIII. Tarifs location salles de la commune :

Cette délibération sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2023.

Monsieur Yoann VIOLLET, 3^{ème} adjoint, présente les nouveaux tarifs pour la location des salles de la commune retravailler par la commission bâtiments. La salle Evolution reprend son nom d'origine salle des Buys.

Il rappelle que les salles sont louées :

➤ Aux habitants de la commune uniquement

	Du 16 avril au 14 octobre (sans chauffage)		Du 15 octobre Au 15 avril (avec chauffage)	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
Salle des Buys	50 €	70 €	70 €	110 €
Salle des Orchys	70 €	100 €	90 €	140 €
Salle des Buys + Orchys	100 €	150 €	140 €	220 €
Salle des associations	50 €	70 €	70 €	110 €
Salle Polyvalente complète	250 €	360 €	340 €	500 €
Cantine + cuisine	100 €	150 €	140 €	220 €



Canton de CEYZERIAT
COMMUNE DE REVONNAS
01250

Tél : 04.74.30.01.42
Fax : 04.74.30.01.64
mairierevonnas@gmail.com

Caution salle polyvalente : 1 chèque de 500 € et un chèque de 240 € pour le ménage

Caution salle Buys, Orchys, des associations, cantine + cuisine et Buys + Orchys : 1 chèque de 500 € et un chèque de 200 € pour le ménage

➤ Aux associations et sociétés à caractère évènementiel extérieures à la commune.

	Du 16 avril au 14 octobre (sans chauffage)		Du 15 octobre au 15 avril (avec chauffage)	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
Salle des Buys	35 €	50 €	50 €	80 €
Salle des Orchys	50 €	80 €	65 €	100 €
Salle des Buys + Orchys	70 €	105 €	100 €	155 €
Salle Polyvalente complète	175 €	250 €	240 €	350 €
Cantine + Cuisine	70 €	105 €	100 €	155 €

Caution salle polyvalente : 1 chèque de 500 € et un chèque de 240 € pour le ménage

Caution salle Buys, Orchys, et Buys + Orchys : 1 chèque de 500 € et un chèque de 200 € pour le ménage

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte les nouveaux tarifs de location des salles de la commune.

Vote : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

IX. Jugement de Mme BOUVERET veuve ZITTEL :

Suite au procès et au jugement correctionnel rendu par le tribunal de Bourg-en-Bresse, Madame Caroline BOUVERET veuve ZITTEL a été déclarée civilement responsable suite à la constitution de la partie civile de la Commune de Revonnas, prise en la personne de son Maire en exercice.

Elle est condamnée à payer à la Commune de Revonnas :

- La somme de 33 308 euros en réparation du préjudice matériel,
- La somme de 3 000 euros en réparation du préjudice moral,
- La somme de 1 000 euros au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, ce dernier invite le Conseil Municipal à statuer sur la demande de recouvrement de la dette de Madame Caroline BOUVERET veuve ZITTEL en émettant un titre global d'un montant de 37 308 €.

Le conseil municipal après délibération,

- Accepte l'émission d'un titre d'un montant de 37 308 € auprès du Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce sujet.

Vote : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

V. Administration générale :

- ✓ Point sur le contrat d'apprentissage : Les missions sont surtout concentrées sur la comptabilité (factures, mandats, recettes, suivi des dépenses de différents sites avec l'aide de tableaux excel,) mais aussi sur les tâches quotidiennes comme le courrier, le classement, la mise à jour de documents et de listing, ... Une étude concernant un réaménagement du bureau et de l'accueil est prévue afin de mieux travailler à deux.
- ✓ Prolongement de l'arrêt de Mme Corinne DURAND :
- ✓ Organisation du pot de Noël avec les personnels : Le vendredi 16 décembre 2022 à 19h00 à la mairie
- ✓ Entretien annuel des personnels :
 - * Lundi 21 novembre 2022 ➡ 17h00 – Mme ESPADE
 ➡ 17h45 – Mme MEGARD
 - * Vendredi 2 décembre 2022 ➡ 13h45 – Mme ERKAN
 ➡ 14h30 – Mme COUTURIER
 ➡ 16h00 – Mme CANCIANI
 - * Samedi 3 décembre 2022 ➡ 8h30 – Mme BONNAND
 - * Jeudi 8 décembre 2022 ➡ 17h30 – Mr MERCIER
- ✓ Ouverture de la mairie sur la semaine 52 : la mairie sera fermée le mardi et le mercredi. L'apprentie sera présente le jeudi et vendredi avec Monsieur le Maire.

VI. Dossiers d'urbanisme :

* Déclaration Préalable :

Une DP22B0032 a été déposée par Mr Alain CHANEL pour la création d'une clôture et d'un portail – Chemin de la Bessonnière - Parcelle B 1319 lot 3 (1352 m2)

Une DP22B0033 a été déposée par Mme Laure-Hélène MAZUIR-BEYKLIAN pour création d'une piscine – 160 Rue de la Tour Deaul- Parcelle B 1045 (1083 m2)

Une DP22B0034 a été déposée par Mr David SILVA pour travaux sur construction existante et création de logements – Rue de la Tour Deaul - Parcelles B 1329 – B 1330 – B 1331 – B 1334 – B 1335 – B 1337 (747 m²)

Une DP22B0035 a été déposée par Mme Magali MOLINARA pour la construction d'une piscine avec coque polyester blanc – 50 Impasse des Eglantiers - Parcelle ZA 4 (936 m2)

Une DP22B0036 a été déposée par Mr Sébastien LACROIX pour une division en vue de construire – 240 Chemin de la Chassière - Parcelle B 436 (1390 m2)

* Permis de construire :

Un PC 22B0014 a été déposé par Mr Rudy MARION et Mme Anaïs MERLE pour la construction d'une maison de plain-pied – allée de la Chanaz – Parcelle ZB 239p (634 m2).

Un PC 22B0015 a été déposé par Monsieur Yoan HALICKI pour une construction d'une maison de plain-pied – 105 Chemin du Divozet - Parcelle ZD 198 (1888 m2).

Un PC 22B0016 a été déposé par Monsieur Jean BERTHELEMOT et Mme Françoise ALBERTIN pour la destruction d'une villa et la construction d'une maison – 205 Route de Tossiat - Parcelle ZD 197 (5467 m2).



* Permis d'aménager :

Un permis d'aménager a été déposé par AMG PROMOTION pour la réalisation d'un lotissement d'habitation de 8 lots – Sous Patet – Parcelles ZA 104 - ZA 105 (5441 m2)

* Déclaration d'intention d'aliéner :

Une DIA a été déposée par Maître Barbara BREUIL pour la vente SCI MAEVA/PIQUET – 7 Route de Tossiat – Parcelles B 40 – B 1340 (179 m2).

Une DIA a été déposée par Maître Barbara BREUIL pour la vente Consorts MAZUIR/SILVA – Rue de la Tour Deaul – Parcelles B 1329 – B 1330 – B 1331 – B 1334 – B 1335 – B 1337 (747 m²)

Une DIA a été déposée par Maître Barbara BREUIL pour la vente Consorts MAZUIR/SILVA-GUINA – Rue de la Tour Deaul – Parcelle B 1328 (884 m2).

Une DIA a été déposée par Maître Barbara BREUIL pour la vente BILLET/GUYON – 295-325 Route de Ceyzériat - Parcelle ZA 190 (2546 m2).

Une DIA a été déposée par CBJ NOTAIRES pour la vente PERRET/BUFFAVAND-HENRY DIT GUILLAUMIN - Route de Tossiat - Parcelle B 1183 (3741 m2).

Une DIA a été déposée par Maître Barbara BREUIL pour la vente CTS MERLE/MOINGS-CASIRAGHI - 75 Montée de la Grillette - Parcelles ZA 237 et ZA 232 (1461 m2).

Une DIA a été déposée par Maître Didier COIFFARD pour la vente PERRET/MONTJOUVENT-THIVIND - Route de Tossiat - Parcelle B 1183 (3741 m2).

Le Conseil Municipal ne préempte pas sur ces biens.

VII. Travail des commissions :

* Affaires scolaires

Ce point est présenté par Mme Florence BERGER

- En Conseil d'école ont été évoqués les points suivants :
 - ✓ La commune fait partie d'une nouvelle circonscription. Cela semble plus compliqué d'obtenir des réponses
 - ✓ Le voyage scolaire est annulé car au dernier moment l'inspection académique a demandé à la directrice des documents qu'il était impossible d'obtenir dans le délai imposé.
 - ✓ L'effectif est de 77 élèves
 - ✓ Une nouvelle intervenante en musique Mme Charlotte PEPIN
 - ✓ Les CP et les CE1 ont réalisé des tests et des évaluations dont les résultats sont plutôt satisfaisants

- Bug logiciel cantine : Le sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal après une discussion avec les adjoints et Monsieur le Maire.

* Information et communication

Ce point est présenté par Madame Amandine DARBON

- *Bulletin municipal*
Prochaine commission le mercredi 16 novembre 2022
Prendre en photo les nouveaux agents

* Urbanisme :

Ce point est présenté par Mr Yoann VIOLLET

- *Adressage*
Ce point sera travaillé en commission prochainement.
- *Nouveau rendez-vous avec l'ADS*
Une rencontre doit se faire avec les services du droit des sols de Grand Bourg Agglomération concernant le dossier de Monsieur LENOBLE
La dernière rencontre avec ces mêmes services a permis de traiter le dossier BERTHELEMOT.

* Bâtiments :

Ce point est présenté par Mr Yoann VIOLLET

- *Salle polyvalente*
Les travaux ont bien avancé sur les 2 dernières semaines (menuiseries extérieures et intérieures, peinture des poutres, ...). Les massifs ont été coulés pour les nouveaux auvents. Réalisation actuellement des nouveaux habillages extérieurs. Concernant les sols souples, l'entreprise intervenant est GSR : quelques inquiétudes sont apparues sur la planéité du sol de la grande salle.
- *Eglise*
Rencontre le 24 novembre 2022 avec le CAUE concernant les fissures et comment la commune peut intervenir.
- *Economie d'énergie/sobriété énergétique*
Réguler le chauffage à l'école est compliqué. A l'heure actuelle, il est réglé sur 19° et la température ambiante est de 23°.
Les illuminations seront installées du 9 décembre 2022 au 9 janvier 2023.
Les sapins à l'église et à Sénissiat seront remis avec l'éclairage (coût environ 35 € en 2021)

* Voirie :

Point présenté par Mr Patrick ROCHE.

- *Route de Montagnat :*
Un arbre a été abattu par les élus à la demande du conseil départemental 01 sur la Route de Montagnat.
Arbre sur le point de tomber.

* Cadre de vie – Associations – Fleurissement :

Ce point est présenté par Mme Hélène TESTARD

- *CMJ :*
Les jeunes se rencontrent le 19 novembre pour préparer leur intervention (musique et textes) au repas des aînés.
Il serait souhaitable de les intégrer à la commémoration de la famille FORNIER prévue le 24 novembre 2023 mais comment ?
- *Marché*
La commission travaille sur un projet de marché trimestriel le samedi matin et plus particulièrement sur un échange de plantes, de plançons et de boutures avec venue aussi de commerçants (22 avril 2023)
- *Journée verte*
En partenariat avec Grand Bourg Agglomération pour la mise à disposition d'un broyeur, la commission souhaiterait organiser une journée verte sur le village, avec un nettoyage (10 juin 2023)
- *Jeunes de 20 ans*
Mme Hélène TESTARD a rencontré des jeunes du village, demandeur d'un local et de pouvoir faire des animations. Après renseignements pris, il est souhaitable que ces jeunes se montent en association avec un règlement et des projets pour que la commune puisse intervenir.



- *Organisation du 11 novembre*
Regroupement à 11h devant le monument aux morts
- *Stèle pour les résistants*
Une rencontre a eu lieu le 4 novembre en mairie pour préparer la commémoration de la famille FORNIER en 2023. Une stèle sur les résistants sera créée sur la parcelle à l'entrée du village en venant de Ceyzériat (niveau de Maître MATTHIEU) ou sur un autre lieu propice à ce lieu de mémoire.
- *Pressoir à Sénissiat*
Un accord a été donné pour l'installation du pressoir suite aux explications de Monsieur Pierre DEGEZ, rencontré le vendredi 4 novembre 2022. Il confirme l'accord du bureau d'études sur la charge des pressoirs sur le réservoir d'eau.

VIII. **Questions diverses :**

- ✓ Vœux 2023 : Il n'y aura pas de cérémonie des vœux cette année mais une grande inauguration de la salle polyvalente et sportive à laquelle seront associées dans la préparation les associations utilisatrices de la commune.
 - ✓ Décès Mr Alain RATINET : un courrier a été adressé à sa famille
 - ✓ Souci camion pompier : le camion des pompiers a eu un refus du contrôle technique. Il n'est donc plus utilisable. Mr Sébastien JOUNOT, Chef de corps du CPINI de la commune propose d'intervenir pour le moment avec leur véhicule personnel.
- Afin de remplacer le camion, 2 solutions :
- un véhicule sur le parc du SDIS (aucune idée d'ordre de prix) – don ou achat ?
 - achat d'un véhicule d'occasion (internet : environ 9 000 €)

La séance est levée à 23h05

**Le prochain conseil municipal
est fixé
au 15 décembre 2022
à 20h15**

